

Travaux d'exploitation et protection des sols

Notre constat et ses problématiques

Les évolutions des pratiques de la filière (vers un approvisionnement des industries locales en flux tendu, cadencement des containers à l'export, besoins des rémanents pour le bois énergie...) et de notre métier induisent des conséquences que certains de nos interlocuteurs ne semblent pas assumer. Sans évoquer le cas des tempêtes, les impératifs économiques de nos clients imposent dorénavant de récolter les bois quelles que soient les conditions météorologiques (niveaux des stocks, contrats d'approvisionnement, logistique transport, journées dédiées aux loisirs en forêt...).

Réalisant 80 % des travaux en forêt, les entrepreneurs de travaux forestiers deviennent ainsi la cible désignée (matériels trop volumineux, responsabilité exhaustive des dégâts, destructeur de la forêt...). La mécanisation actuelle, parfois critiquée de façon abusive pour le tassement de sol, permet pourtant d'offrir un travail de qualité au service des clients dans le respect et la pérennité de la forêt.

A notre sens, la filière forêt-bois est collectivement confrontée à la question suivante : comment récolter des bois répondant aux besoins des industries sans endommager les sols, en particulier lorsque les conditions météorologiques sont défavorables ?

Les entrepreneurs de travaux forestiers, acteurs de la protection des sols

L'activité de débardage a longtemps été réalisée par des chevaux. A partir des années 1930 la mécanisation a fait son entrée en forêt, supplantant définitivement le débardage à cheval après la seconde guerre mondiale. Les évolutions techniques et technologiques se sont succédées dans l'industrie puis dans le machinisme forestier.

Malgré la mauvaise image véhiculée par certains, notre activité connaît de nombreuses innovations. La généralisation de la télécommande, les pneus larges ou basse pression, l'apparition des skidders à pinces, des porteurs 4-6-8 roues, les chenilles, le câble synthétique et le débardage par câble aérien ont été de réelles avancées pour notre profession.

Le machinisme moderne, décrié dans ce débat, procure de nombreux avantages, notamment de permettre à nos entreprises de continuer d'exercer cette activité, tout en préservant les sols et les peuplements.

Acteurs au niveau environnemental

- Equipements adaptés : pneumatiques (pression, largeur, tracks, équipements...), matériels spécifiques (petite mécanisation, câbles aériens...), kit de franchissement...
- Organisation des chantiers : modulation du temps de travail, rémanents sur le parcours des engins, abattage directionnel, répartition du poids sur les porteurs, utilisation du

réseau d'anciens chemins, charge à l'essieu limitée, travail conjugué traction animale – mécanisation...

Acteurs au niveau économique

- Prise en charge financière supportées en totalité par l'entrepreneur de travaux lors des mesures prises, volontaires ou imposées, pour limiter la pression au sol des engins de débardage
- Compensation de la stagnation depuis 20 ans des tarifs de prestations par des investissements en matériels plus productifs. Les tarifs, imposés par les clients, sont notamment calculés sur la productivité maximale estimée du chantier.

Acteurs au niveau social

- Meilleure ergonomie des postes de travail, des conditions d'hygiène et de sécurité des opérateurs permettant de réduire la pénibilité (porteur plutôt que tracteur agricole de débardage, cabine sécurisée, exposition au bruit, climatisation, gestes et postures...)
- Pérennisation dans l'entreprise d'emplois ruraux qualifiés après l'âge de 50 ans
- Modernisation de l'image d'une activité et amélioration de l'attractivité d'un métier (connaissances forestières, nouvelles technologies...)
- Réponse possible face à la difficulté de recruter suffisamment de salariés qualifiés motivés

Nos propositions pour la filière et les pouvoirs publics

- Créer une plate-forme cartographique aidant à la prise de décision sur les risques de tassement (nature des sols, données pluviométriques, desserte, période d'intervention optimale...)
- Améliorer la desserte forestière avec comme objectif des distances de débardage inférieures à 400 m, plus particulièrement dans les forêts aux sols les plus sensibles (aménagement des places de dépôts et de retournement, réseau de cloisonnements et de pistes, planification des parcours...)
- Apporter aux opérateurs entrepreneurs, conducteurs et gestionnaires forestiers professionnels des critères d'appréciation de la praticabilité des sols permettant de justifier les décisions (formations communes, guide de décision...)
- Soutenir l'acquisition d'équipements limitant le tassement des sols (pneus larges, tracks...)
- Permettre de modifier, si nécessaire, les dates d'obligation de fin de chantier dans les contrats de vente des bois en favorisant le débardage sur sols secs, ressuyés ou gelés
- Pérenniser et optimiser l'activité des entreprises de travaux équipées de matériels spécifiques (volume d'activité suffisant, zones de déplacements, contrat pluriannuels...)
- Donner aux entreprises de travaux de la lisibilité et de la flexibilité dans l'organisation de leurs chantiers (ordre des chantiers à effectuer, atout des entreprises locales, développement et planification commune des stocks tampon de bois dans les industries...)
- Mettre en place un fond finançant les arrêts de travail imposés par le rôle multifonctionnel des forêts (loisirs et environnement)

Les mesures suivantes de prévention et de limitation des impacts de la récolte de bois sur le tassement des sols ont parfois un coût que la filière forêt-bois doit être à même de supporter collectivement.